

# Formulaire d'inscription BUDGET PARTICIPATIF

## Porteur du projet

Nom	Téléphone
Courriel	
Adresse	
J'agis au nom d'un partenaire du milieu	Précisez
Je suis appuyé par un partenaire du milieu	Précisez

## Description du projet

*La Municipalité se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation uniforme et équitable de l'ensemble des projets*

Nom du projet
Description du projet

## Bénéfices

Décrivez les bénéfices pour la Municipalité et la population
--

## Localisation envisagée

Indiquez précisément le lieu envisagé à Piedmont (précisez les intersections, si requis)
--

## Coût global estimé

Estimation associée à la réalisation du projet (enveloppe budgétaire globale de 5 000 \$ maximum) :

	\$
--	----

Je n'ai aucune idée  (cocher)

## Consentement

J'atteste être l'auteur du projet soumis. J'ai lu les critères de recevabilités établis pour la présentation d'un projet. (voir verso). Je reconnais que la Municipalité peut modifier les textes et que, dans le cas d'un changement majeur et si le temps consenti le permet, les modifications me seront transmises.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Merci de nous faire parvenir le formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse suivante :

[info@piedmont.ca](mailto:info@piedmont.ca) ou le déposer à l'hôtel de ville

## NOUVEAU PROJET DE BUDGET PARTICIPATIF PIEDMONTAIS

Le budget participatif prend maintenant son envol dans notre municipalité. Vous êtes donc invités à prendre part à un processus démocratique seul ou en équipe et à transformer concrètement notre municipalité grâce à vos idées et projets qui vous tiennent à cœur pour faire de Piedmont un milieu de vie à notre image.

Un budget participatif est un montant d'argent voté par le conseil et mis à la disposition des citoyens, moyennant différentes conditions, afin de réaliser des projets d'intérêt collectif par et pour les citoyens. Pour l'année 2020, le conseil a réservé un montant de 5 000 \$ à cette fin. Après l'analyse de faisabilité et des coûts par la Municipalité, les citoyens pourront voter pour leurs trois idées favorites. Ces projets seront réalisés en 2020. Un ou plusieurs projets pourraient être retenus pour totaliser un montant de 5 000 \$.

Cette nouvelle initiative favorise la collaboration avec les citoyens, les élus et les employés municipaux. En vous engageant dans le processus de budget participatif :

- Vous participez au développement de notre municipalité;
- Vous agissez dans votre collectivité de manière positive;
- Vous développez une meilleure connaissance des réalités et besoins de votre communauté.

Les objectifs visés par ce budget participatif sont :

- Mise en place de nouvelles pratiques de collaboration entre citoyens, élus et fonctionnaires;
- Implication de nouveaux citoyens à la vie municipale;
- Transformation concrète de la Municipalité grâce aux idées des citoyens;
- Échanges intéressants sur le budget et ses enjeux;
- Favoriser l'émergence de projets variés proposés par les citoyens.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

**Les projets seront analysés par un comité de travail (formé d'élus et de gestionnaires) selon les critères d'admissibilité établis comme suit :**

- Représenter une dépense d'un maximum de 5 000 \$ ;
- Viser le bien commun et répondre aux besoins collectifs (ne doit pas servir un intérêt privé);
- Le projet doit être réalisé sur une propriété municipale;
- Le projet doit s'inscrire dans les domaines de compétence de la Municipalité comme les loisirs, la culture, la vie communautaire, la sécurité, l'environnement ou les travaux publics;
- Être réalisable en 2020;
- Respecter les lois régissant la Municipalité ainsi que les règlements et politiques de la Municipalité;
- La personne responsable devra participer obligatoirement à la rencontre de pré-validation des projets;
- La personne responsable devra procéder le cas échéant aux ajustements du projet suite à la rencontre de pré-validation;
- La proposition devra être présentée à l'aide du formulaire prévu à cette fin et transmis à la Municipalité avant la date limite.

**Les projets seront jugés irrecevables si :**

- Ils comportent des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse ;
- Ils engendrent des frais récurrents;
- Ils concernent un projet déjà en cours à la Municipalité.

## ÉCHÉANCIER :

- ÉTAPE 1 : Lancement du projet « Budget participatif Piedmontais » : **conseil du 2 mars 2020 à 19 h**
- ÉTAPE 2 : Rencontre d'information citoyenne : **café-causerie 5 avril 2020 à 10h00;**
- ÉTAPE 3 : Période de collecte des propositions : **5 avril au 5 mai 2020;**
- ÉTAPE 4 : Rencontre de pré-validation (bonification) : **6 au 26 mai 2020;**
- ÉTAPE 5 : Analyse de faisabilité et conformité (par la Municipalité) : **26 mai au 29 mai 2020;**
- ÉTAPE 6 : Choix et annonce des projets soumis au vote populaire : **conseil du 1er Juin 2020;**
- ÉTAPE 7 : Vote des citoyens : **2 au 26 juin 2020;**
- ÉTAPE 8 : Annonce du ou des projets gagnants et adoption d'une résolution au conseil municipal : **assemblée du 6 juillet 2020.**
- ÉTAPE 9 : Mise en œuvre des projets : **à partir du 7 juillet 2020.**